

## **But 4 Donner suite aux engagements prioritaires des deux niveaux de négociation : Johannesburg, 2002**

### **OBJECTIFS**

### **CIBLES/ACTIONS**

**4:G**

**Conformément à la Déclaration de Doha, renforcement des capacités et réformes structurelles à l'OMC afin que les pays en développement récoltent les avantages à long terme que peut générer une ambitieuse libéralisation du commerce.**

Conformément à la Déclaration de Doha (CDD) ainsi qu'aux décisions pertinentes prises à Doha, nous sommes résolus à prendre des mesures concrètes pour aborder les questions et préoccupations soulevées par les pays en développement au sujet de l'application de certains accords et de certaines décisions de l'OMC, notamment les difficultés et les problèmes de ressources qu'ils rencontrent dans l'application de ces accords.

*Plan d'application de Johannesburg 91*

- (i) Continuer de chercher à résoudre les questions en suspens dans les négociations prescrites relativement aux questions d'application (par. 12 a) d'ici janvier 2005, la date fixée pour la conclusion des négociations prescrites, et aux autres questions (par. 12 b) dans un délai à déterminer, vu l'incapacité des ministres de réaliser des progrès à Cancun en ce qui concerne le Programme de développement de Doha.
- (ii) Investir dans le renforcement des capacités à long terme et la réforme structurelle des pays en développement, afin qu'ils récoltent les avantages à long terme que peut générer une ambitieuse libéralisation du commerce.

**4:H**

**Accès en franchise de droit et hors contingents pour toutes les exportations des pays les moins avancés, comme prévu dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA).**

Engager les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à chercher à atteindre l'objectif consistant à assurer l'accès aux marchés des exportations de tous les pays les moins avancés en franchise de droit et hors contingents, comme prévu dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010.

*Plan d'application de Johannesburg 93*

- (i) Mise en oeuvre intégrale de l'Initiative canadienne d'accès aux marchés pour les pays les moins avancés. (Le Canada a lancé son Initiative d'accès aux marchés le 1<sup>er</sup> janv. 2003).